

Règlement intérieur « élèves »

3 Avenue Saint-Exupéry – 92160 ANTONY

RESPONSABLES :

Responsable du centre : Christine CHARLES – 0768162032 – contact@reveasoie.fr

Résidents : l'ensemble des locataires et prestataires ayant une clé d'accès au local

HORAIRES D'ACCES :

L'espace est ouvert aux élèves sur réservation uniquement selon les horaires et jours ou dates réservés. Aucun accès en dehors de ces horaires n'est admis

L'accès se fait après sonnerie à la sonnette et ouverture par un résident ou le responsable du centre. La porte d'entrée ne doit pas rester ouverte à tout public à quelque moment que ce soit.

ZONES OUVERTES AU PUBLIC/ :

Sont considérées comme zones ouvertes au public :

- les sanitaires
- les couloirs
- le salon d'essayage
- la salle de cours
- le bureau côté rue

Les zones interdites au public sont indiquées par un panneau « privé » sur la porte ou une porte condamnée par un mobilier devant la porte.

SECURITE INCENDIE :

Les élèves doivent veiller à la sécurité incendie du local :

- accès laissé libre à l'extincteur de l'entrée
- accès laissé libre à l'alarme de type 4
- usage contrôlé des fers à repasser et de toute machine pouvant générer un départ de feu.

Ils informeront le responsable de centre ou le résident en cas de dysfonctionnement constaté d'un équipement de sécurité incendie ou d'un équipement mis à disposition pouvant générer un départ de feu.

En cas d'évacuation incendie, les élèves s'engagent à suivre les directives du responsable de centre ou du résident qui les a en charge et notamment à rallier le point de rassemblement extérieur.

HYGIENE et PROPRETE :

Il est demandé au stagiaire de faire usage des équipements et salle en respectant l'hygiène et la propreté des locaux, notamment pour les sanitaires.

RESPECT DU VOISINAGE :

Afin de respecter le voisinage de l'immeuble, les élèves s'engagent à respecter les éléments suivants :

- à la sortie du local, éviter les attroupements sous les fenêtres de l'immeuble
- interdiction de fumer ou manger sous les fenêtres de l'immeuble : un parc est à disposition à hauteur du bâtiment 7 de la résidence Croix de Berny pour ce type de besoin